

VALS EN FORME VOUS PROPOSE DE VOUS JOINDRE AUX COURS de GYM pour la saison qui démarre le 29 août 2022 et s'achèvera le 30 juin 2023.

Les cours de Pilâtes et de Fitness ont lieu dans la salle d'expression corporelle du Pôle Le Préau de Vals. Les cours de Gym douce et de Gym d'entretien ont lieu dans le gymnase attenant.

Chaque participant peut s'inscrire d'emblée à **un ou deux cours par semaine, l'inscription à un troisième cours et un quatrième cours n'est possible que si le(s) cours demandé(s) est(sont) incomplet (s)**. L'inscription à un second cours de fitness et de Pilâtes est possible sous réserve de vérification des capacités maximum pour chaque séance.

Sur notre site : www.vals-en-forme.fr

OÙ SE RENSEIGNER :

Par courriel : valsenforme@gmail.com

QUAND S'INSCRIRE : →

du 10 au 30 Juin 2022

MODALITES : Les inscriptions se font uniquement PAR COURRIER

- Envoyer votre dossier COMPLET ou le déposer le dans la boîte aux lettres de « Vals en forme » située en haut des escaliers du Pôle Le Préau, 10 rue Danton, 43750 Vals-près-le-Puy
- Dossier COMPLET à fournir :

→ La fiche d'inscription dûment remplie (**page 3, le bordereau de l'assurance personnelle doit obligatoirement être rempli, même si vous ne souhaitez pas y souscrire, pour que votre dossier soit complet**) Cette fiche doit être téléchargée sur notre site internet, imprimée puis remplie.

→ Un certificat médical si celui déjà fourni à l'association a plus de 3 ans à la prochaine rentrée

→ 1 chèque correspondant à l'ensemble des cours choisis à l'ordre de VALS EN FORME

→ Si vous adhérez à l'assurance complémentaire personnelle, 1 second chèque de 16€ à l'ordre de VALS EN FORME

→ **si vous n'avez pas d'adresse mail, 2 enveloppes timbrées** à vos nom et adresse.

N'y a-t-il pas dans votre entourage une personne qui pourrait recevoir nos informations par mail et vous les transmettre ?

Pour nous permettre de respecter le nombre maxi de pratiquants par cours et de faire jouer les règles de priorité, votre inscription sera acquise seulement lorsque vous aurez reçu un mail de confirmation de notre part.

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur de l'association sur notre site internet : règles de priorité, mesures sanitaires à respecter... Les mesures sanitaires à respecter

Les participants doivent venir obligatoirement se présenter en tenue de sport - avec un tapis de gym - des baskets ou des chaussons propres - du gel hydro-alcoolique

-HORAIRE DES COURS

du 29 août 2022 au 30 juin 2023

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PILÂTES	19h30/20h30		17h/18h	17h/18h	17h/18h
Fitness		18h15/19h15		18h15/19h15	
Gym d'entretien		9h/10h	9h15/10h15 10h30/11h30		10h30/11h30
Gym douce		10h15/11h15			9h15/10h15

Les cours de Pilâtes et Fitness sont limités à 25 inscrits maximum, les cours de Gym d'entretien et Gym douce à 35 inscrits. Si la demande est supérieure, les critères prévus dans le règlement intérieur seront appliqués pour établir des listes d'attente. **L'inscription à un second cours de fitness et de Pilâtes est possible sous réserve de vérification des capacités maximum pour chaque séance**

La difficulté des cours est progressive et exige une présence régulière.

COTISATIONS 2022/2023	
Nombre par semaine	Montant annuel
1 cours	95€
2 cours	145€
3 cours	175€
4 cours	205€

NOM		PRENOM	Date de naissance
Mr <input type="checkbox"/>		Mme <input type="checkbox"/>	
Adresse :			
Tél fixe :		Tél portable :	
Adresse mail (bien lisible) :			
IMPORTANT : Nom & Tél d'une personne à prévenir si nécessaire :			

GYMNASTIQUE & PILÂTES : Cocher la (les) case(s) correspondant(s) aux cours choisis
 Vous pouvez vous inscrire à **un ou deux cours par semaine, l'inscription à un troisième et quatrième cours sera possible seulement si le cours est incomplet**. L'inscription à un **second cours de fitness et de Pilâtes** est possible sous réserve de vérification des capacités maximum pour chaque séance.

Gym d'entretien

Mardi 9h à 10h	<input type="checkbox"/>
Mercredi 9h15 à 10h15	<input type="checkbox"/>
Mercredi 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/>
Vendredi 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/>

Gym Pilâtes

Lundi 19h30 à 20h30	<input type="checkbox"/>
Mercredi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>
Jeudi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17h à 18h	<input type="checkbox"/>

Gym douce

Mardi 10h15 à 11h15	<input type="checkbox"/>
Vendredi 9h15 à 10h15	<input type="checkbox"/>

Gym Fitness

Mardi 18h15 à 19h15	<input type="checkbox"/>
Jeudi 18h15 à 19h15	<input type="checkbox"/>

Je reconnais (cocher les cases correspondantes)

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de Vals en forme
- avoir pris connaissance du document d'adhésion à l'assurance complémentaire
 - Je souhaite souscrire cette garantie, ci-joint le bordereau d'inscription ainsi que le chèque séparé de 16€ (à l'ordre de Vals en Forme)
 - Je ne souhaite pas souscrire à cette garantie

Je joins à ce dossier un règlement de : euros (à l'ordre de Vals en Forme)

Je m'engage à fournir un certificat médical (si celui-ci a plus de 3 ans à la rentrée) dès que possible

J'ai besoin d'une attestation d'inscription pour mon organisme professionnel : oui non

Fait à Le Signature

Assurance complémentaire individuelle

« I. A. Sport + » coût pour la saison sportive
 2022/2023 : 16€



Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... **Vous bénéficiez déjà d'un premier niveau de garantie par l'intermédiaire de votre association sportive.** I. A. Sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

- * I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.
- * La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2022, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).
- * **Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport +, complétez le bordereau ci-dessous** et remettez-le au responsable de votre association, accompagné du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer.

Bordereau à remplir et à remettre à l'inscription (ne pas le détacher)

Je soussigné(e) Date de naissance
 Adresse
 atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué : catégorie 3 (gymnastique, randonnées, raquettes à neige)

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la datesouscription jusqu'au 31 août 2022, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Fait à Le Signature

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par la MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.